

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Commission du Football Féminin

REUNION DU 14/10/26 – PV N°6

Présidente : Annick COUEFFEC

Présents : François BARZIC (en visio), Olivier DUBUISSON, Katsiaryna GOZZO

Excusés : Pascal CORBERES, Nacera HALLOU, Hassan KOTANI,

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente réunion, la Commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

Coupe du Roussillon Féminines Séniors à 8

1. FC LE BOULOU SJPC
2. FC ST CYPRIEN
3. AS PRADES
4. FC LE SOLER 2
5. FC POLLESTRES 2
6. FC DES ASPRES
7. RC PERPIGNAN MEDITERRANEE
8. FC BAHO PEZILLA
9. SALEILLES OC
10. FCF ST FELIU D'AVALL

Tirage du 1er tour de cadrage du 08/11/26 le mercredi 28/10/26 à 10h30

4 clubs, 2 matches (6 exempts) = 8 qualifiés

¼ du 29/11/26 : 8 clubs, 4 matches = 4 qualifiés

½ du 13/12/26 : 4 clubs, 2 matches = 2 qualifiés pour la finale.

Coupe du Roussillon U15 F à 8

1. FC LE BOULOU SJPC
2. LES PHOENIX CATALANS
3. FC POLLESTRES
4. FC CLAIRA ST LAURENT
5. RC PERPIGNAN MEDITERRANEE
6. CABESTANY OC
7. AS PRADES

Tirage du 1er tour du 29/11/26 le mercredi 28/10/26 à 10h15

6 équipes (1 exempt) = 3 matches (4 qualifiés)

½ du 28/02/27 : 4 équipes (2 matches) = 2 qualifiés pour la finale

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Réunion des sections féminines du 12/10/26

Clubs présents : PRADES – ARGELES – PHOENIX CATALANS – BAHO PEZILLA – SALEILLES – POLLESTRES – LE BOULOU – LE SOLER – HAUT VALLESPER – CABESTANY – CERET – ASPRES – CLAIRA ST LAURENT – ST FELIU D'AVALL

Clubs excusés : CANET – ST CYPRIEN – RFCT.

Club absent non excusé : PERPIGNAN MEDITERRANEE

- **AMENDE : 40 euros**

Assistent : Eric WATTELLIER, président du District de football des P-O et Philippe LANNEAU (CTR DAP)

Après un tour de table de présentation, les sujets suivants ont été évoqués :

- Problème majeur : manque d'arbitres sur les catégories féminines
- Eric WATTELLIER explique la difficulté de désigner des officiels sur tous les matches suite au règlement qui dispose qu'un arbitre ne peut officier au centre qu'un match le même jour.
- Rôle de la commission des féminines
- Planning des événements - proposition des clubs : modification du planning pour fixer les rassemblements le samedi après-midi ou pendant les vacances scolaires. La commission va étudier la faisabilité de cette proposition (selon les règlements de la FFF le temps de jeu doit être respecté)
- Problème de sous-classement et sur-classement : se référer aux règlements généraux de la FFF
- U18F : seulement 3 clubs engagés, il leur a été demandé de se rapprocher de la Ligue d'Occitanie pour intégrer le championnat U18F à 11 - 2^{ème} phase (début de la compétition fin novembre). Seul le FC CERET a fait la démarche
- Challenge Futsal U13F et U15F : inscription gratuite. La date de début des engagements sera communiquée ultérieurement
- Challenge Futsal Féminines séniors : demande des clubs pour décaler la date. Cette proposition sera étudiée par la commission
- Problème d'installations sportives : sur ce point les clubs doivent se rapprocher de la Commission des Terrains.

La commission remercie les clubs présents pour leur participation et leur volonté de faire évoluer le foot féminin dans les P-O

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Matinée de football féminin : découvrir, jouer et progresser ensemble !

La Commission du football féminin du District des Pyrénées-Orientales donne rendez-vous aux jeunes filles le **samedi 14 novembre 2026**, de **9h30 à 12h**, au **Complexe sportif Jo Maso à Saint-Laurent-de-la-Salanque**.

Cette matinée est ouverte aux **U6F à U13F**, licenciées ou non, **les débutantes sont les bienvenues !**

Autour du thème « **Maîtrise du ballon et prise d'initiative** », les participantes profiteront d'ateliers ludiques adaptés à leur âge et à leur niveau.

Au programme : découvrir le ballon, prendre confiance, oser et partager le plaisir de jouer ensemble.

La Présidente,
Annick COUEFFEC